

ACTION URGENTE

TOGO. QUATRE HOMMES LIBÉRÉS SOUS CAUTION, CINQ TOUJOURS DÉTENUS

Quatre hommes, dont deux prisonniers d'opinion, ont été libérés sous caution à Dapaong, dans le nord du Togo. Cinq autres hommes qui étaient détenus avec eux en lien avec les manifestations organisées à Mango en novembre 2015 et avril 2016 se trouvent toujours à la prison de la ville.

Le 6 septembre, **Adamou Moussa** et **Zékeria Namoro**, prisonniers d'opinion, et deux autres hommes, **Issa Issaka** et **Baba Awali**, ont été libérés sous caution après plus de cinq mois de détention. Cependant, les deux prisonniers d'opinion auraient dû être libérés sans condition et toutes les charges retenues contre eux, abandonnées. Cinq autres hommes qui étaient détenus avec eux se trouvent toujours à la prison de Dapaong. Ces neuf personnes avaient été arrêtées en lien avec les manifestations organisées en novembre 2015 et avril 2016. Au cours des manifestations qui ont eu lieu à Mango en novembre 2015, les forces de sécurité ont tué sept personnes et en ont blessé au moins 117. Personne n'a eu à répondre de ces homicides.

Issa Issaka et Baba Awali ont été arrêtés le 1^{er} avril en lien avec les manifestations organisées pour dénoncer l'arrestation d'Adamou Moussa et de Zékeria Namoro. Pourtant, ils affirment ne pas avoir pris part à ces rassemblements.

Adamou Moussa et Zékeria Namoro ont été arrêtés le 1^{er} avril après avoir remis en cause la commémoration de l'indépendance du Togo et réclamé justice pour les personnes tuées, maltraitées ou détenues arbitrairement à la suite des manifestations qui se sont déroulées à Mango en novembre 2015. Ils ont été inculpés d'« incitation à la commission d'une infraction ».

Après leur libération, ils ont envoyé un message à Amnesty International : « Nous sommes extrêmement reconnaissants envers toutes les personnes de bonne volonté qui, de près ou de loin, se sont battues à nos côtés après notre arrestation, le 1er avril, à Mango (Togo). Nous remercions tout particulièrement les membres d'Amnesty International, qui ont défendu la justice sans relâche, dans notre pays et dans le monde entier. Vous nous avez tendu la main en ces temps difficiles où nous étions en proie à l'injustice. Vous étiez avec nous, vous nous avez soutenus moralement, juridiquement, et vous avez séché les larmes de nos familles. »

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités togolaises à abandonner toutes les charges retenues contre Adamou Moussa et Zékeria Namoro car elles sont liées uniquement à l'exercice du droit à la liberté d'expression ;
- exhortez-les à faire en sorte que les sept autres hommes soient jugés rapidement dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité des procès et à ce que les cinq encore détenus puissent jouir de leur droit d'être libérés sous caution en attendant qu'il soit statué sur leur cas ;
- appelez-les à enquêter sur les actes de torture et les autres mauvais traitements que les personnes citées auraient subis, à traduire en justice les responsables présumés de ces agissements et à accorder réparation aux victimes, dans le respect des normes internationales d'équité des procès ;
- priez-les instamment de traduire en justice les responsables présumés de l'homicide des sept manifestants.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 NOVEMBRE 2016 À :

Président de la République
Faure Essozimna Gnassingbé
Boulevard du Mono, Lomé, Togo
Courriel : dircomprrtogo@gmail.com
Twitter : @FEGnassingbe
Formule d'appel : **Monsieur le Président,**

Ministre de la Justice
Pius Kokouvi Agbetomey
Ministère de la Justice
3 rue de l'OCAM,
BP 121, Lomé, Togo
Courriel : minjusticetogo@yahoo.fr
Formule d'appel : **Monsieur le Ministre,**

Copies à :
Ministre des Affaires étrangères
Robert Dussey
Ministère des Affaires étrangères
BP 900, Lomé, Togo
Courriel : maeirtgce@hotmail.fr
Twitter : @rdussey

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Togo dans votre pays Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 94/16.

Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr57/4419/2016/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

TOGO. QUATRE HOMMES LIBÉRÉS SOUS CAUTION, CINQ TOUJOURS DÉTENUS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'arrestation d'Adamou Moussa et de Zékéria Namoro, en avril 2016, a déclenché des manifestations spontanées à Mango, auxquelles les forces de sécurité ont réagi avec violence en utilisant du gaz lacrymogène et des matraques. Selon des sources médicales, 13 civils et trois membres des forces de sécurité ont été blessés. Issa Issaka et Baba Awali ont été arrêtés le 1^{er} avril à la suite des manifestations, bien qu'ils nient y avoir participé. Issa Issaka a été interpellé alors qu'il quittait la ville ; il a été frappé à coups de ceinturon et contraint à regarder en direction du soleil pendant 15 minutes avant d'être emmené à la gendarmerie de Mango. Baba Awali, quant à lui, se rendait à la mosquée et il a été roué de coups de matraque sur le chemin du poste de police. Ces deux hommes ont été inculpés de « troubles à l'ordre public », notamment pour avoir participé à un rassemblement sans accomplir les formalités requises.

En novembre 2015, les forces de sécurité ont tué sept personnes et en ont blessé au moins 117, dont des femmes enceintes et des enfants, lors de manifestations contre la création d'une réserve naturelle dans la région. Un homme a été tué le 26 novembre 2015 lors d'échauffourées violentes avec des manifestants après que les forces de sécurité ont ouvert le feu.

Lors des manifestations organisées en novembre 2015 à Mango, Ousmane Naba, Mama Kakarafou, Rabiou Souleymane, Ablaye Cheregneme et Alimiyaou Abdou ont été arrêtés et soumis à des actes de torture et à d'autres mauvais traitements. Ils sont encore en détention. Alimiyaou Abdou a indiqué à Amnesty International qu'il n'avait pas participé aux manifestations. Les quatre autres militants, qui en étaient les instigateurs, n'ont toutefois pas prôné la violence. Ils ont été inculpés d'avoir pris part à un rassemblement sans avoir rempli les formalités administratives requises, d'avoir commis des actes de violence à cette occasion et d'avoir détruit des biens privés et publics. Ils ont été victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements (coups de ceinture, de bâton et de crosse de fusil et mains menottées dans le dos pendant plus de 10 heures, notamment) au moment de leur arrestation et pendant leur transfert vers différents centres de détention. En outre, il leur a été demandé de signer des déclarations qu'ils ne comprenaient pas.

Lorsque des représentants d'Amnesty International leur ont rendu visite en décembre 2015, Alimiyaou Abdou présentait encore des plaies ouvertes au dos, aux jambes et aux bras qui témoignaient des actes de torture et des autres mauvais traitements dont il avait été victime.

Noms : Adamou Moussa, Zékéria Namoro, Issa Issaka, Baba Awali, Ousmane Naba, Mama Kakarafou, Rabiou Souleymane, Ablaye Cheregneme et Alimiyaou Abdou

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 94/16, AFR 57/4951/2016, 11 octobre 2016